



## Conseil de sécurité

Cinquantième année

### 3540<sup>e</sup> séance

Vendredi 26 mai 1995, à 17 h 30

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Mérimée . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Graf zu Rantzau
	Argentine . . . . .	Mme Cañas
	Botswana . . . . .	M. Nkgowe
	Chine . . . . .	M. Wang Xuexian
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Inderfurth
	Fédération de Russie . . . . .	M. Sidorov
	Honduras . . . . .	M. Martínez Blanco
	Indonésie . . . . .	M. Wibisono
	Italie . . . . .	M. Ferrarin
	Nigéria . . . . .	M. Ayewah
	Oman . . . . .	M. Al-Sameen
	République tchèque . . . . .	M. Rovenský
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Gomersall
	Rwanda . . . . .	M. Ubalijoro

## Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/1995/404)

*La séance est ouverte à 17 h 30.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation concernant le Sahara occidental**

**Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/1995/404)**

**Le Président :** Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental, document S/1995/404. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/426, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations antérieures du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président :** Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 995 (1995).

Le Conseil de sécurité est donc parvenu au terme du stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 35.*